

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 mars 2022

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, GLEYZE Sophie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, TARDY Aline, DE MIRAS Magalie, Mrs. PACAUD Fabien, BETIZEAU Philippe, HAUSELMANN Antoine, PHILIPPS Thierry, HAZARD Pierre, MORIZOT Matthieu, ARNAUD Régis
Absent excusé : Mr. JAULIN Bernard (pouvoir à Mr. PACAUD),
Secrétaire de séance : Mr. MORIZOT

N° 01 Convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

N° 02 Désignation d'un référent Laïcité

Dans le cadre de la loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République », Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime sollicite la nomination d'un référent Laïcité au sein du Conseil Municipal. Il aura une mission d'information, d'accompagnement des agents publics et de médiation.

Arrivée de Mme Sophie GLEYZE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur BETIZEAU Philippe.

N° 03 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de la Route du Claireau

Par délibération en date du 29/10/2020, le Conseil a confié au Syndicat Départemental de la Voirie 17, la conception de l'aménagement de la Route du Claireau ainsi que la réalisation des travaux.

L'aménagement de la Route du Claireau repose sur un objectif fonctionnel en assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurité routière pour l'ensemble des usagers.

L'emprise globale de l'aménagement représente 2 300 m².

Le coût d'objectif des travaux au stade A.V.P a été arrêté lors de la précédente séance du Conseil à 156 903.38 € H.T suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
Travaux :	156 903.38	* D.E.T.R	
		Accessibilité des personnes à mobilité réduite	
Etudes	7 055.00	40% (Base 156 903)	62 761.00
		* Département Charente-Maritime	25 000.00
Honoraires	7 567.51	Amendes de Police	
		* CARA	
		Fonds de concours	41 882.00
		* Fonds propres (emprunt)	41 882.89
TOTAL H.T	171 525.89	TOTAL H.T	171 525.89

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant la nécessité d'aménager la route du Claireau, approuve le plan de financement prévisionnel du projet et sollicite l'attribution d'une subvention auprès de Monsieur la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

N° 04 Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, création d'une micro-crèche et d'une bibliothèque

Dans le cadre du projet d'ensemble de redynamisation, de réorganisation du centre-bourg de Sablonceaux et des équipements publics, l'aménagement d'une nouvelle mairie, la création d'une micro-crèche et la réhabilitation de l'étage de l'école sont nécessaires afin de répondre aux besoins de la population, ainsi qu'à la mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Le bureau d'études ATMO Ingénierie de Saintes (17) a été désigné pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ces projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les projets d'aménagement d'une nouvelle mairie, la création d'une micro-crèche et la réhabilitation de l'étage de l'école dont la destination reste à définir. Ainsi que le montant global estimatif des travaux et l'enveloppe financière de :
 - La Tranche ferme – Aménagement de la nouvelle mairie : 380 000 € H.T
 - La Tranche optionnelle n°1 – Création d'une micro-crèche : 250 000 € H.T
 - La Tranche optionnelle n°2 – Réhabilitation de l'étage de l'école : 150 000 € H.T
 La réalisation des travaux pour les tranches optionnelles resteront à valider dans un second temps.
- décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour ces projets.

Madame le Maire rappelle sa proposition d'accueillir provisoirement des réfugiés Ukrainiens dans la maison prévue pour le projet micro-crèche. Le Conseil municipal y est favorable à l'unanimité.

N° 05 Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2022

Afin de régler des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 du Budget Principal, qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits suivants, qui seront repris au Budget Primitif 2022 :

INVESTISSEMENT	Chap.art.OP.	DEPENSES	RECETTES
Autre matériel et outillage d'incendie et défense incendie	21568 op 107	153.07	
Autres installations, matériel et outillage technique	2158 op 107	2024.60	
Terrains	2312 op 35	4952.27	
Dépôts et cautionnement reçus	165	700.00	
	TOTAL	7 829.94	

N° 06 Demande de remise de loyer

L'un des locataires de la commune, au 5 rue des Ecoles à Sablonceaux, a subi une fuite d'eau après compteur avec de ce fait, un volume inhabituel consommé et facturé. Il demande une remise de loyer suite à ce dommage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à titre exceptionnel une remise de cent euros sur le loyer à venir de Monsieur Loïc DROSDZIOK.

Divers :

- Demande d'installation d'une Tiny house sur un terrain en zone agricole. Le demandeur devra attendre le résultat de l'enquête publique concernant la révision du PLU suite au dépôt de sa requête.
- Commission Communication prévue Jeudi 28 avril 2022 à 19 heures pour la préparation du Limonard.
- Commission des Finances prévue Mardi 5 avril 2022 à 16 h 30.
- La scène montée dans la salle polyvalente à la demande d'associations communales, va y demeurer pour le moment.
- Evocation de la commission urbanisme Environnement qui s'est réunie le lundi 21 mars au sujet du fleurissement de la commune.

Le Maire,
Lysiane GOUGNON



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lysiane Gougnon', written over the seal.